

AMBITION

A3. Quels avantages pour les habitants et la maîtrise d'ouvrage ?

FICHE A3.6 L'atout du bois pour la réhabilitation

Le bois permet de travailler avec l'existant et donner une nouvelle vie à des ouvrages existants : réhabiliter, rénover, agrandir.

De par sa légèreté, le bois se prête particulièrement aux projets de surélévation : maisons sur le toits, création d'étages supplémentaires. En moyenne, une structure en bois est 5 fois plus légère qu'une structure équivalente en béton.

De même, il peut être utilisé pour des opérations de rénovation thermique par l'extérieur, et/ou pour des greffes de loggias, coursives et balcons. L'isolation bois par l'extérieur permet d'éviter les interventions lourdes à l'intérieur des logements, tout en supprimant les ponts thermiques, et en améliorant les performances énergétiques et le confort d'usage.

Sa préfabrication se prête même à mener ces projets en site occupé, ce qui peut représenter un avantage opérationnel décisif en renouvellement urbain.

ressources

Synthétisant les rendus du programme Arbre, le **site Objectif Réhabilitation** revient sur les contraintes, atouts et spécificités du bois pour travailler avec l'existant.

<https://ambition-bois.fr/objectif-rehabilitation/>



© Roxanne Asselin - Atlanbois